



VILLE DE SAINTE-ADELE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 1191 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément aux dispositions de l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le règlement 1191 a été présenté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 janvier 2014.

OBJETS DU RÈGLEMENT

Les dispositions qui seront adoptées ont pour objet de prévenir :

1. toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
2. toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2);
3. tout favoritisme, malversation, abus de confiance ou autres inconduites.

BUTS DU RÈGLEMENT

1. Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;
2. Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
3. Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
4. Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

VALEURS DE LA MUNICIPALITÉ

1. L'intégrité;
2. La prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
3. Le respect envers les autres membres, les employés de la municipalité et les citoyens;
4. La loyauté envers la municipalité;
5. La recherche de l'équité;
6. L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil.

DATE, HEURE ET LIEU DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT

Le projet de règlement 1191 sera déposé pour adoption à la séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le 17 février 2014 à 20h dans la salle du conseil municipal située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

Le projet peut être consulté au Service du greffe de la Ville de Sainte-Adèle, situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-ADELE, ce 30 janvier 2014

La greffière et directrice des services juridiques

(S) Marie-Pier Pharand

Marie-Pier Pharand
Avocate